



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 106905

Texte de la question

Ayant eu connaissance que le portail relatif à la mobilité des chercheurs en Europe se trouvait actuellement proposé en tchèque, en anglais, en espagnol, en italien, en néerlandais, en polonais, en slovaque, en slovène, en finnois et en suédois, M. Bruno Bourg-Broc interroge Mme la ministre déléguée aux affaires européennes afin de savoir si une raison particulière justifie notamment l'absence du français dudit portail (<http://ec.europa.eu/eraca-reers>).

Texte de la réponse

Les autorités françaises ont fait part à plusieurs reprises aux responsables de la Commission européenne de leur insatisfaction sur la question du respect du multilinguisme sur les sites internet de certaines directions générales. La France a adopté sur cette question une approche pragmatique. En effet, l'élargissement de 2004 a eu pour conséquence une augmentation très importante du nombre des langues officielles de l'Union européenne (vingt-trois langues aujourd'hui). Il n'était dès lors pas illégitime que les services de la commission aient besoin d'un temps d'adaptation afin de répondre à ce défi. Par ailleurs, les contraintes techniques de la gestion de sites Internet doivent être prises en compte : les parties dites « chaudes » (c'est-à-dire renouvelées fréquemment) de ces sites peuvent, dans certains cas, être légitimement proposées dans un nombre restreint de langues de l'Union. Les parties « froides » (celles qui sont moins souvent actualisées) doivent être en revanche proposées dans les langues de l'Union. C'est la raison pour laquelle la ministre déléguée aux affaires européennes a saisi à plusieurs reprises la Commission européenne de la question en adressant un courrier le 27 mars 2007 au nouveau Commissaire Leonard Orban, en charge du multilinguisme depuis le 1er janvier 2007, lui rappelant notre volonté d'une bonne prise en compte satisfaisante au multilinguisme sur les sites de la Commission européenne.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106905

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10727

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3931